Affectation 2025 et inscription en 6ème

Article mis en ligne le 10 mars 2025
dernière modification le 11 mars 2025

Le collège Vendôme est un collège public sectorisé.

Toutes les informations sur l'affectation dans un collège public sont publiées sur le site de la DSDEN, pages affectation en 6e (https://www.ac-lyon.fr/rhone-l-inscription-en-6e-122249)

A lire aussi : Guide entrée en 6eme (https://www.ac-lyon.fr/media/35715/download)

Calendrier de l'affectation en 6eme

Les **demandes** sont à formuler entre le 10 mars et le 10 avril : site de la DSDEN, pages affectation en 6e (https://www.ac-lyon.fr/rhone-l-inscription-en-6e-122249)

Les **résultats** sont publiés le 4 juin. Ils sont consultables sur les téléservices (compte EduConnect parent)

Phase d'inscription

A réception de la notification le 4 juin sur les téléservices, les parents ont quelques jours pour réaliser l'inscription dans l'établissement d'affectation. Elle devra être finalisée au plus tard le 11 juin.

Après cette date, si votre enfant n'est pas inscrit, il sera considéré que avez renoncé à la place.

Procédure d'inscription au collège Vendôme

L'acceptation de l'affectation est à réaliser via le compte EduConnect des responsables.

Un dossier d'inscription papier sera donné via les écoles après la notification d'affectation. Tous les documents seront à rendre au collège. **Une chaine d'inscription est organisée au collège début juin. (la date précise sera communiquée début avril)**

L'inscription ne sera considérée comme validée qu'après fourniture de tous les documents demandés (format PDF ou JPEG)
Les adresses sont vérifiées à l'inscription au collège. Toute affectation fondée sur des documents frauduleux sera annulée.

Activer votre compte sur les téléservices

Nous vous invitons à découvrir le portail scolarité service et les aides à la connexion sur le site du ministère de l'éducation : portail Scolarité-Services (https://www.education.gouv.fr/le-portail-scolarite-services-326158) .

Des questions sur votre connexion ou le service d'inscription ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

- en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr (https://assistanceteleservices.education.gouv.fr/)
- par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)
- du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h